



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT  
D'EXPLOITATION DU SPECTACLE PARADE  
AMOUREUSE**

**DÉCISION N° DM-25-052  
EN DATE DU 26 FEVRIER 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la ville d'organiser un spectacle inaugural pour célébrer les fêtes de fin d'année.

**CONSIDÉRANT** la proposition faite par la Compagnie Remue Ménage

## D É C I D E

**DE SIGNER** un contrat avec la Compagnie remue-ménage Siège social situé au : 50 avenue Sémard à 94200 IVRY SUR SEINE. Association loi 1901, pour la création, la diffusion et la promotion de projets artistiques Représentée par Lebeherc Damien en sa qualité de Président. Afin d'assurer la prestation du spectacle Parade Amoureuse le 6/12/2024 de 19h45 à 20h45 dans le cadre de la soirée d'inauguration des fêtes de fin d'année ; le montant de la prestation s'élève à douze mille sept cent quatre-vingt-dix-sept euros et quinze centimes (12797,15 euros) TTC

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20250226-lmc1H12677H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/02/2025 Date de Publication : 26/02/2025
--